



S

T

I

O

L

P

A

Z

I

O

L

A

P

A

Numéro Six

EDITO

En ce début d'année voici le nouveau numéro du journal de Paziols.

Nous en profitons pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur, de sérénité et surtout de santé, à l'aube de cette nouvelle année 2017.

Notre environnement change, hier nous étions 4 400-habitants regroupant 15 communes et aujourd'hui nous sommes plus de 20 000 personnes qui partageons un nouvel avenir sur un nouveau territoire regroupant 21 communes.

Notre village peut et doit compter dans le développement et le rayonnement de cette nouvelle communauté de communes.

En trois ans nous vous avons présenté sept numéros de ce journal. A la création de ce dernier notre désir était de réaliser « le journal de Paziols » avec une équipe comprenant des élus et des citoyens. Au fil des numéros le comité de rédaction s'est restreint et nous sommes moins nombreux à participer et à faire vivre ce journal.

Arrivés à mi-mandat, ce journal n'est pas encore le reflet de ce que nous avions voulu au départ de cette aventure ; à savoir, non pas dans le contenu mais dans le fonctionnement. Rares sont les citoyens qui y participent. Dans le numéro trois, pourtant un appel avait été lancé pour une implication de ceux-ci : sans succès.

Ce journal doit vivre librement avec vous et par vous avec le concours de la municipalité. De nombreuses rubriques existent déjà : les pages école (que nous retrouvons dans ce numéro), les pages associations, les pages à thème, le patrimoine...

C'est insuffisant il nous faut aller plus loin et donner à ce journal une vraie réalité citoyenne dans lequel la municipalité pourra présenter son travail, ses projets, ses réalisations, (ce qui en partie est fait par le biais du bulletin « flash info »). Le comité de rédaction doit s'ouvrir à un plus grand nombre de personnes et également aux associations aux fins d'une libre expression de l'ensemble de notre village dans sa diversité culturelle et sociale.

Au repas des aînés que la municipalité offre tous les ans à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans, beaucoup de personnes nous ont confié le bonheur qu'elles avaient de se retrouver et de partager lors de cette journée, un moment de vie solidaire et amical.

Ces moments sont rares. Par l'intermédiaire de ce journal nous vous proposons d'ajouter une pierre à cet édifice permettant « le bien vivre ensemble à Paziols », le bonheur de raconter, de se lire et de partager d'autres instants de solidarité.

Pour aller plus loin nous souhaiterions faire un bilan de ce journal, avec un débat sur ses perspectives : « quel journal ? », et la mise en place d'un comité de rédaction élargi.

Toute personne intéressée et désireuse de participer, peut prendre contact avec nous, par courriel ou en mairie.
Richard SENPAU-ROCA



Page 2 et 3	Le mot du Maire Incendie septembre 2016 Découverte du Paziols ancien
Page 4 et 5	La FUSION Actes administratifs d'urbanisme
Page 6	L'association ABAUTISME Repas des aînés
Page 7	Rd 611 1ère tranche de travaux Parking rue de l'Eglise
Page 8	La Mairie Travaux d'accessibilité et de reconstruction Le PLU
Page 9	Gués et chemins Lotissement du Pont Roman Accessibilité bâtiments publics
Page 10	LE POEME
Page 11	Le plan de Paziols réécrit Rues de Paziols Poème
Page 12	Sainte Catherine 2016 Agenda Remerciements MJC Etat civil

HIVER 2017



LE MOT DU MAIRE

Après de nombreux épisodes déployés au rythme d'un tango argenté, nous voici désormais, par l'application de la loi NOTRe et l'accord des préfets de l'Aude et des Pyrénées Orientales, dans une nouvelle Communauté de Communes incorporant également les villages de Feuilla et Fraïssé des Corbières.

Les conseillers communautaires vont se mettre à la tâche afin de rédiger les statuts du nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et d'éviter les soubresauts du démarrage tout en assurant la continuité du service au public.

Nous devons mettre notre volonté au service de notre identité rurale. Notre territoire est composé de petits villages qui déploient des trésors d'imagination pour rendre les bourgades les plus accueillantes possibles afin de maintenir la stabilité, sinon l'augmentation des populations.

Notre credo est de rester proches de nos concitoyens, d'être à leur écoute de façon à éviter l'isolement, de leur prodiguer attention et bienveillance.

Je tiens aussi à remercier tous les bénévoles qui ont prêté leur concours au personnel communal pour l'embellissement du village pendant la période des fêtes.

Nous avons tracé notre feuille de route pour les années à venir avec des projets nécessaires et raisonnables : forage du Barrenc d'en Pous, résidence du Pont Roman, accessibilité des établissements recevant du public, parking de l'église, finalisation du PLU, aménagement et sécurisation de la RD 611 réparti sur 3 tranches.

En attendant ces concrétisations, au nom de tout le conseil municipal, j'adresse à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour 2017. Que cette année soit pour vous et vos familles synonyme de bonheur, d'épanouissement et de bonnes surprises. ●

André VIDAL

Incendie de septembre 2016

Cette journée restera dans nos mémoires par la violence de l'incendie qui a frappé nos territoires.



C'est en début d'après-midi que les premières fumées sont apparues dans une pinède située à Padern. Les conditions climatiques, une sécheresse installée depuis plusieurs mois et un vent violent ont permis au feu de prendre rapidement de l'ampleur. Le sinistre s'est déplacé à très grande vitesse vers notre commune puis, sous l'influence de tourbillons, s'est séparé en 2 fronts, ciblant dans sa voracité Paziols et Tuchan. Vers 18h les cendres étaient arrivées sur le littoral, les communes de Saint-Cyprien et Argelés/mer entre autres étant recouvertes de scories.

Le poste de commandement et de synchronisation des sapeurs-pompiers s'est installé aussitôt au lieu-dit

« Les Trois Chemins » afin de coordonner les actions sur le terrain et dans les airs.

Les trackers et canadais (pélicans dans le jargon des soldats de feu) sont entrés en action dès 18h pour retarder la progression des flammes et sécuriser les équipes au sol. L'appui aérien a dû s'interrompre à la tombée de la nuit (vers 20h30) s'en remettant uniquement aux camions citernes feux de forêts et aux troupes terrestres. Certains se sont vus encerclés par les flammes et n'ont dû leur salut qu'à l'intervention d'autres équipes. Les braises emportées par le vent violent faisaient des bonds de 50 à 100 m allumant d'autres torchères qui menaçaient dangereusement les habitations.

Dans cette situation d'apocalypse, à 23 h, nous ne savions pas qui du feu ou des pompiers allait l'emporter. Sébastien Pla et Hervé Baro, basés au poste de crise, nous ont alors prévenus de l'envoi de deux compagnies supplémentaires venant des départements du Rhône et de l'Ain qui, par leur renfort, ont fait basculer le destin.

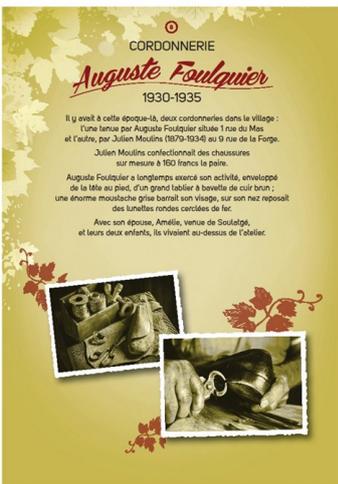
Le personnel communal et les élus ont assuré des tours de garde en Mairie et sur le terrain jusqu'à ce que la situation soit sous contrôle vers trois heures du matin.

Un seul mot revient dans nos esprits pour l'implication et le courage des pompiers qui sont intervenus sur notre territoire :

RESPECT.

Maintenant, nous devons panser les plaies inhérentes aux dégâts subis pendant cet incendie où près de 1200 ha ont été détruits ; la vigne, rempart naturel contre la progression des flammes ayant payé un lourd tribut dans cet affrontement.

Le sénateur Roland Courteau a interpellé le Ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll pour accélérer le paiement des indemnités aux viticulteurs. ●



DECOUVERTE DU PAZIOLS ANCIEN

En Juillet 2005, pour fêter le 10^{ème} anniversaire de la création de l'Association des Amis de l'Eglise Saint-Félix et du Patrimoine de Paziols « ASFEP », ses membres ont souhaité faire revivre, pour une journée, le vieux village au travers des activités qui y étaient exercées.

Pour ce faire, la période fin 19^{ème}- début du 20^{ème} siècle fut choisie et une zone déterminée : le haut du village où se situait alors le cœur de la cité avec l'église, l'école et la mairie.

Dans le but de transmettre aux jeunes générations, aux nouveaux paziolais, aux touristes, l'histoire économique du village, le mode de vie et le savoir-faire de nos aïeux, la municipalité de Paziols a décidé de pérenniser ce travail éphémère en relatant à l'aide de panneaux apposés sur les murs des maisons ou remises qui abritaient leurs échoppes, l'histoire de ses anciens commerçants et artisans.

A la même période, de nombreuses activités animaient la partie basse du village ; elles ne font pas l'objet d'un balisage mais d'une énumération (non exhaustive) afin de les faire revivre dans la mémoire des paziolais :

On trouve :

◆ **sur l'actuelle avenue du Roussillon :**

- Matériaux et produits agricoles Trillas
- Menuiserie Calmon
- Electricité Bertin Loumagne
- Couturière Anna Barre née Molas
- Boulangerie Gendre
- Atelier de mécanique Pratz

◆ **sur l'avenue des Corbières :**

- Transport de vin Etienne Pratz
- Epicerie Eva Péricon

◆ **Grand' Rue :**

- Boulangerie Raynaud
- Bureau de Tabacs Albert Saunier
- Menuiserie Noé
- Menuiserie Fernandez
- Couturière Henriette Noé

◆ **Au Mas :**

- Teinturier Juan



La liste de ces commerces tenant boutique ne serait pas complète si l'on ne citait pas les marchandes de cacahuètes, réglisse, sucres d'orge, berlingots. Elles se prénommaient Adélaïde et Fifi ; elles déambulaient les jours de fêtes, l'une avec sa caisse en bois, l'autre avec son chariot pendant que le dimanche après-midi M. Guichou nous régalaient de ses beignets crémeux et sucrés à souhait.

Ce travail a été réalisé grâce à la mémoire vive des paziolaises et des paziolais, ainsi qu'au prêt de leurs archives personnelles.

A toutes et à tous bonne déambulation dans les rues du vieux village à la découverte des anciens métiers, qui vous amènera, par la calade de la rue du Fort, jusqu'à l'église St-Félix dont l'origine remonte au 12^{ème} siècle et la place Claude Nougare de conception récente ; union de l'ancien et du moderne.

De la table d'orientation située au-dessus, une magnifique vue sur la plaine de Paziols et le Mont Tauch s'offrira à vous. ●



LA FUSION

La fusion de la Communauté de Communes de Salanque Méditerranée et de la Communauté de Communes des Corbières avec extension aux communes de Feuilla et Fraïssé des Corbières est effective depuis le 1^{er} janvier 2017 suivant l'arrêté inter préfectoral n° FREF/DCL/BCAI/2016343-0001

Gouvernance :

Le nombre et la répartition des sièges entre les communes sont opérés selon la répartition de droit commun. Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « *Corbières Salanque Méditerranée* » est composé de 49 sièges :

Pia	8284 Habitants	16 sièges
Claira	3901 Habitants	8 sièges
Salses le Château	3275 Habitants	6 sièges
Fitou	1022 Habitants	2 sièges
Tuchan	778 Habitants	1 siège
Durban Corbières	659 Habitants	1 siège
Paziols	526 Habitants	1 siège
Villesèque des Corbières	380 Habitants	1 siège
Villeneuve des Corbières	267 Habitants	1 siège
Saint Jean de Barrou	266 Habitants	1 siège
Fraïssé des Corbières	234 Habitants	1 siège
Embrès et Castelmaure	153 Habitants	1 siège
Fonjoncouse	153 Habitants	1 siège
Duilhac sous Peyrepertuse	147 Habitants	1 siège
Cucugnan	133 Habitants	1 siège
Padern	126 Habitants	1 siège
Soulatgé	120 Habitants	1 siège
Feuilla	94 Habitants	1 siège
Rouffiac des Corbières	84 Habitants	1 siège
Montgaillard	47 Habitants	1 siège
Maisons	41 Habitants	1 siège

Les biens, droits et obligations de la Communauté de Communes Salanque Méditerranée et de la Communauté de Communes des Corbières ont été transférés au 1er janvier au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI).

L'ensemble des personnels des deux anciennes Communautés de Communes relève de cette nouvelle EPCI.

L'arrêté de fusion liste les compétences des deux communautés fusionnées qui seront exercées sur le périmètre complet pour les compétences obligatoires et sur les anciens périmètres pour les compétences optionnelles et facultatives

Les compétences obligatoires issues de la loi NOTRe sont les suivantes:

La Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée exerce les compétences obligatoires relatives à la catégorie à laquelle elle appartient, sur l'ensemble de son périmètre :

• Au 1er janvier 2017

- 1) Aménagement de l'espace, dont PLUI, sauf opposition des communes avant fin mars 2017
- 2) Action de développement économique, dont création et gestion de zones d'activités, politique locale du commerce, promotion du tourisme et création d'offices du tourisme
- 3) Aires d'accueil des gens du voyage
- 4) Collecte et traitement des ordures ménagères (OM)
- 5) Maisons de services publics

• Au 1er janvier 2018

GEMAPI (Voir le numéro 5)

• Au 1er janvier 2020

Eau et Assainissement

Les Compétences non obligatoires :

• Pour la Communauté des Corbières

- 1) Les compétences action sociale, SPANC et politique du logement font partie des compétences optionnelles, elles devront être restituées pendant la première année, sinon elles s'exerceront sur l'ensemble du périmètre.
- 2) Les compétences politique culturelle et sportive, établissement et exploitation des infrastructures de réseaux (THD) sont facultatives, elles doivent être restituées dans un délai de deux ans ou s'exercer sur l'ensemble du périmètre.

• Pour la Salanque Méditerranée

- 1) Création, aménagement et entretien de voirie,
 - 2) Politique du logement,
 - 3) Equipements sportifs et touristiques de plus de 500 000€,
 - 4) Entretien et gestion des milieux aquatiques
- Font partie des compétences optionnelles, elles devront être restituées pendant la première année, sinon elles s'exerceront sur l'ensemble du périmètre

- 1) Lutte contre la divagation des animaux errants,
 - 2) Aide au sport de haut niveau,
 - 3) Restauration scolaire,
 - 4) Eclairage public,
 - 5) Débroussaillage, entretien des bords de route et réalisation de coupe feux
- Font partie des compétences facultatives, elles doivent être restituées dans un délai de deux ans ou s'exercer sur l'ensemble du périmètre

En ce qui concerne la compétence obligatoire du service de collecte des OM, elle est actuellement assurée en direct par chacune des collectivités.

Pour janvier 2017, la CCSM assurera la collecte sur son ancien périmètre et sur les communes de Fraïssé et Feuilla, avec son prestataire actuel.

L'accès aux déchetteries du Grand Narbonne doit être solutionné par une convention

La CCC assurera la collecte sur son ancien périmètre avec son prestataire actuel pour le traitement des déchets collectés.

le nouvel EPCI, l'ensemble des engagements sont honorés.

Les régies existantes peuvent être maintenues par dérogation.

Le Président du nouvel EPCI doit en faire la demande écrite pour les régies de recettes et d'avances (formulaire à remplir et signer par le Président du nouvel EPCI).

Le percepteur doit l'accepter.

Attributions de Compensation (AC) et CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Les AC doivent être évaluées dans le cadre de la CLECT. Celles-ci doivent être mises en place par la nouvelle communauté très rapidement.

Elles sont composées d'au moins un représentant par commune.

La CCSM souhaite dès maintenant passer contrat avec un cabinet conseil pour qu'il travaille sur la fixation des AC de façon neutre.

Pour les communes actuelles de la CCSM les AC sont égales à l'année précédant la fusion, avec une révision possible la première année, à la majorité qualifiée, avec une modification possible limitée à 15%

Pour les communes de la CCC, l'AC se fait selon le calcul légal: ressources transférées déduites des charges transférées.

Ces charges et ressources doivent être évaluées par la CLECT, dont le rapport doit être validé par les communes

- La CLECT est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.
- La CLECT compte au moins un représentant par conseil municipal, mais il n'y a pas de nombre maximal, sa composition peut être fixée par le conseil comme il le souhaite . ●

fusion Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée

Nombre de communes : 21
Population légale 2012 : 20 500 habitants

Fraïssé des Corbières
Population légale 2012 : 247 habitants

Feuilla
Population légale 2012 : 95 habitants

Nombre de communes : 15
Population légale 2012 : 3 994 habitants

Nombre de communes : 4
Population légale 2012 : 16 164 habitants

Au 1er janvier 2017 les compétences promotion du tourisme et gestion des zones d'activité économique deviennent intercommunautaires

La CCSM dispose de deux points d'informations municipales sur son territoire

La CCC possède un Office de Tourisme classé catégorie 2, sous forme associative, en convention avec la Communauté des Communes.

Régime fiscal :

Les actifs et passifs des deux communautés, sont repris par

Actes administratifs d'urbanisme

C.U.b, Permis de Construire, permis de démolir, permis d'aménagement, déclaration préalable ...

Depuis le 1er janvier toutes ces demandes ne sont plus traitées par la DDTM de Limoux. Paziols a passé une convention de mutualisation avec la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée.

La CCSM devient notre service instructeur pour l'ensemble de ces demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le Service Urbanisme de la mairie reçoit **tous les mardis après-midi et jeudis matin** pour le dépôt des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme. ●



Action au profit de l'association Abautisme

Marché des artisans, producteurs

Pour la deuxième année consécutive, un petit marché de Noël nocturne a été organisé le lundi 19 décembre, à la Salle polyvalente de Paziols autour d'un stand de vente de gâteaux, au profit de l'association Abautisme et de son école pour enfants autistes « L'envol des petits pas » située à Narbonne. L'association des parents d'élèves de Paziols s'est mobilisée pour créer l'évènement avec le soutien de la mairie, connaissant Elliot, dix ans, qui alterne sa scolarité entre l'école du village et la prise en charge par « L'envol des petits pas ». Cette structure, créée il y a trois ans, permet une prise en charge individuelle adaptée à chaque enfant par l'utilisation des techniques comportementales de l'association Abautisme.

Elle accueille aujourd'hui vingt-cinq enfants. Ce fut également un moyen pour les artisans locaux de vendre et de faire connaître leurs produits et créations. Les visiteurs ont ainsi pu trouver leur bonheur parmi de magni-



ifiques écharpes en mohair, des huiles essentielles, des bijoux, miels, bougies, fromages, photos, gâteaux orientaux, etc...

Ou encore la petite brocante de l'ASFEP. Il y avait aussi la possibilité de se restaurer auprès des « Toqués Mobiles » accompagné des musiques de Noël de la Cascade et de vin chaud !

Un beau moment de partage et de convivialité à renouveler, on l'espère. L'association Abautisme a encore une fois été très touchée par la générosité et la solidarité des paziolais et tuchanais – un grand merci à tout le monde.



20 Avenue de razimbaud - 11100 Narbonne
06 - 09 - 20 - 47 - 28
abautisme@gmail.com



Pour plus d'information ou pour soutenir l'action de l'association, veuillez prendre contact avec

Rosie Michie :
06 69 16 85 99

REPAS DES AINÉS

Le dix décembre dernier a eu lieu le repas des aînés organisé par les membres du Conseil Municipal et du CCAS.

Monsieur le Maire lors de son discours d'introduction à cette journée n'a pas oublié d'avoir une pensée pour toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés en 2016.

L'excellent repas préparé par Le Corbiérou a été servi par les élus présents ce jour-là et avec l'aide de Josée Torta.

Ils ont mis tout leur cœur et leur dynamisme pour assurer cette prestation. L'ambiance musicale fut l'œuvre de l'animateur Gérald qui par le choix de ses morceaux a fait ressurgir plein de souvenirs à toute l'assistance.

Nos aînés ont été ravis de cette journée et sont repartis heureux, un petit bouquet de houx à la main.

Nous tenons à remercier Josée, Magali et Albert pour la préparation et la décoration de la salle.

Toute l'équipe municipale et la commission du CCAS ont été ravies d'organiser cette journée et espèrent revoir à nouveau nos aînés l'année prochaine.



RD611 Lancement de la 1ère tranche de travaux

Dans le cadre de la restructuration et la rénovation de la RD 611, l'appel à candidature pour le choix du bureau d'étude est lancé depuis le 8 janvier sur la base du programme d'aménagement établi par la mairie avec le concours de l'agence technique départementale 11 (ATD11). Un programme ne constitue pas en soi une solution unique d'aménagement, il permet de répondre aux objectifs définis dans le document établi par l'ATD11. Cependant cette étude tiendra compte des différentes réglementations en vigueur. Il appartiendra au maître d'œuvre (bureau d'étude) retenu de proposer une série d'aménagements répondant aux objectifs du programme. Ses propositions ne suivront pas forcément les préconisations prévues au programme. Les riverains seront consultés sur les différents aménagements proposés tenant compte de toutes les contraintes techniques et de l'occupation des lieux. Cet aménagement sera présenté à la population et aux riverains avec des supports 3D par l'ATD11 et le bureau d'étude.

- ◆ Appel à candidature Maître Œuvre : du 15 janvier 2017 au 6 février.
- ◆ Notification du marché 20 février 2017 (Marché à procédure adaptée),

Le démarrage des travaux après appel d'offres entreprises est prévu pour le dernier trimestre 2017 en tenant compte de la contrainte des vendanges. Un calendrier sera proposé par le bureau d'étude et validé par le maître d'ouvrage (Mairie). ●

Ce projet fait l'objet de l'une des trois demandes de subventions pour l'année 2017, auprès de la Région, du Département et de l'Etat.

Parking rue de l'église

Aujourd'hui, cet espace ouvert sur les toits de Paziols et sur le paysage lointain n'est pas valorisé. Il s'agit d'un terrain sans qualité, ayant pour fonctions le stationnement des riverains ainsi que la desserte de deux habitations implantées sur deux parcelles. A l'Ouest, un talus, rejoignant le plateau plus en hauteur, marque la limite du terrain, tandis qu'à l'Est et au Nord, un autre talus en quart de cercle, rejoint en contrebas la rue de l'Eglise. La limite Sud de cet espace est délimitée par des habitations et leurs murs de clôture dans lesquels viennent s'ouvrir deux portails pour les accès véhicules. Les usages actuels ont créé une voie de circulation le long du talus à l'Ouest, tandis que le stationnement prend place le long de l'arc de cercle du talus à l'Est et de manière anarchique au centre du terrain.

L'ensemble du terrain est fortement en pente et la limite en arc de cercle à l'est domine un épais et haut enrochement constitué de blocs cyclopéens.

Paysagèrement, malgré les efforts de quelques riverains qui ont installé différentes espèces de plantes, cet enrochement très peu végétalisé marque de façon assez négative l'ensemble du site.

A la demande de la mairie, le CAUE a réalisé une étude de faisabilité pour l'aménagement de ce vaste espace dont l'utilisation est anarchiques.

Cette étude qui porte sur le principe de l'organisation actuelle devra prévoir une extension et une restructuration complète de ce parking, aussi que la rénovation de tout cet espace :

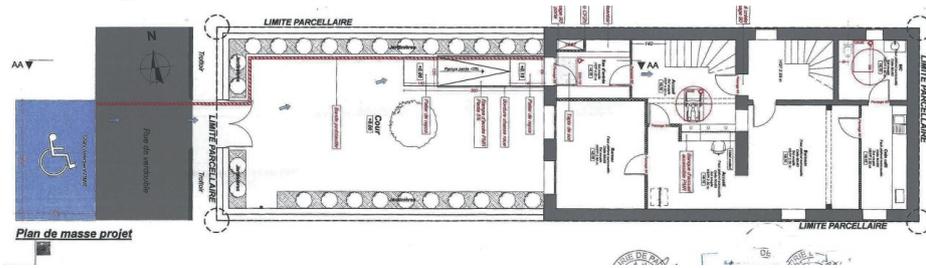
- L'ensemble sera surélevé en son point bas à l'Est le long de la rue de l'Eglise d'environ 1 mètre pour permettre une mise presque à niveau du terrain;
- Les accès aux deux habitations seront à retravailler, pour l'un : supprimer l'empiètement de son accès sur le domaine public et pour l'autre : une remise à niveau de sa rampe selon la nouvelle altimétrie;
- Le stationnement sera implanté sur deux zones situées sur le pourtour de l'espace à l'Ouest et à l'Est;
- En retrait le long du talus qui longe la rue de l'Eglise, une bande végétalisée viendra accompagner celui-ci et minimiser l'impact visuel des automobiles garées en hauteur et celui de l'enrochement;
- Le talus à l'Ouest sera excavé et aménagé en restanque de pierres.
- La circulation automobile sera dessinée et formera une boucle fermée, permettant notamment la desserte des habitations longeant le flanc Sud du site

Ce plan permet la création d'un espace public aménagé au centre, espace de flânerie en promontoire du village où pourront prendre place des bancs. ●



La Mairie

fait sa mue pour le bien être de toutes et de tous.



Fin 2016 le projet de restructuration des locaux de la mairie ainsi que son accessibilité pour personnes handicapées, a été déposé à la DDTM. Les locaux au rez-de-chaussée comprennent : Le bureau de la secrétaire générale de la mairie, un accueil réservé au public indépendant de l'ensemble des bureaux, un bureau pour les secrétaires administratives, un WC handicapés et une tisanerie. Le bureau du maire et le bureau des adjoints se trouvent au 1er étage, on y accède par un escalier intérieur.

L'ensemble des locaux sera remis aux normes de sécurité.

Ces travaux permettront un meilleur cadre de travail pour les employés et un meilleur accueil au public.

Les travaux doivent commencer au 2ème trimestre 2017 et dureront quatre mois.

Pendant cette période les services de la mairie seront maintenus sans aucune interruption ni aucune gêne. ●

Nous avons, dans nos précédents numéros, évoqué la nécessité d'élaborer un PLU, en collaboration avec la commune de Tuchan, par le choix d'un même bureau d'étude **URBADOC** afin d'harmoniser les orientations de nos territoires.

**Le PLU
PAZIOLS EN 2017.
Une commune rurale
attractive**

Les dates importantes à retenir :

- ◆ 3 mars 18h30 réunion publique à la Salle polyvalente
- ◆ 9 et 23 mars réunion de zonage
- ◆ Au plus tard le 27 mars, délibération

sur le maintien de la compétence du PLU au sein de la commune

Les étapes à venir :

- ⇒ Arrêt du PLU
- ⇒ Enquête publique (durée 2 mois)
- ⇒ Approbation du PLU ●

Nous entrons désormais dans la phase de finalisation du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** dont l'objectif est de définir, pour la décennie à venir, les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergies, le développement numérique, la pérennité des commerces et entreprises, l'économie, l'écologie, les loisirs ...

Il fixe également les grandes règles de consommation de l'espace dans le but de modérer l'étalement urbain.

Ce schéma, sera présenté en réunion publique le 3 mars, tiendra compte, dans la mesure des objectifs fixés, de la pertinence du projet et des remarques et souhaits des propriétaires.

Nous nous sommes également appuyés sur les compétences du bureau d'étude afin d'harmoniser le bâti ancien et les nouvelles constructions.

Projet d'aménagement et de développement durable et Plan Local de l'Urbanisme



PLU PLAN LOCAL D'URBANISME
1^{ÈRE} RÉUNION PUBLIQUE
3 mars 2017 à 18h30 à la salle polyvalente



Gués et Chemins



Suite aux intempéries de novembre 2014 les chemins et les gués ont été très endommagés. Nous avons fait des demandes de subvention pour pouvoir remettre en état et améliorer l'ensemble de ces infrastructures indispensables à notre économie. Le montant total de travaux s'est élevé à 275.900 € TTC. Nous avons reçu de la part de



nos partenaires les subventions suivantes :
De l'Etat : 93.260 €, de la Région : 27.980 € et du Département. : 65.280 €.

Notre autofinancement s'élève donc à la somme de 89.300 € (somme sur laquelle nous allons récupérer la TVA d'un montant de 45.000 €).

L'investissement réel de la commune s'élevant autour de 45.000 €. ●



Lotissement Pont Roman

Le lotissement du Pont Roman est en cour de réalisation.

Ce lotissement comprend 8 lots de 3 pièces et 4 pièces principales, 4 lots à bâtir, 2 pour l'opérateur, 2 pour la commune.

Durant cette année 2016 l'appel à candidature du maître d'œuvre a été lancé et le choix de l'architecte a été approuvé par la commission appel d'offres. Cette équipe s'est mise au travail selon un calendrier. Le permis d'aménager et le permis de construire ont été déposés en fin d'année 2016. L'instruction du permis de construire durera six mois. L'appel d'offres pour les travaux de voirie doit être lancé en mars 2017, pour un démarrage de travaux en mai 2017. L'appel d'offre pour les travaux de construction bâtiment sera lancé en mai/juin 2017 pour un démarrage des travaux en septembre 2017.

Cette réalisation durera un an pour une livraison dernier trimestre 2018. ●

Accessibilité des bâtiments publics

Pour tous les bâtiments publics, un diagnostic accessibilité a été établi par un bureau de contrôle en décembre 2015.

La mise aux normes de tous les bâtiments pour l'accessibilité des personnes handicapées se fera sur une durée de 5 ans. La première tranche de travaux en 2016 a concerné la Salle polyvalente.

En 2017 les locaux de la mairie seront équipés depuis la rue avec un stationnement identifié, un parcours podotactile et l'accès au bâtiment par une rampe et un sas adapté. Le dossier déclaration préalable a été déposé. ●

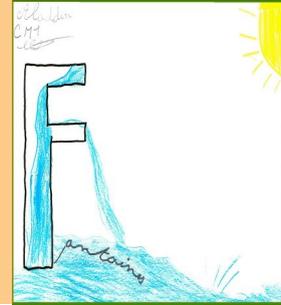




Oésie sur Paziols de Enzo.

Dans mon village
il n'y a pas de plage.
Dans la rue du lotissement le Christ
il n'y a pas de risque.
A la Prade
on fait toujours des baignades.
Dans le village
de Paziols il n'y a pas large.
Tous les jours je vais à l'école
pour avoir de la colle.
Au city-stade
il y a plein de platanes.
Dans le terrain de jeux
il y a plein de jeux.
Enzo, CE2

A Paziols
A la Fontaine des Eaux
Enzo saute de très haut
J'habite Chemin de l'Arneille
Où il y a plein d'abeilles !
Emma, CE1



Dans ma ville
Au city stade
Il y a plein de salades
Mais au village
Il n y a pas de crabe
Dans mon pays
Il a plein de rimes
Mais dans mon pays
Il y a plein de vie.



on village.

A l'Oliveraie
J'aime jouer
A la Prade
On se balade
Au terrain de jeux
Je fais plein de vœux
A l'école
On porte plein de colle
Au village de Paziols
On ne fait pas les guignols
Après le city-stade
Je vais à la Prade
A la Fontaine des Eaux
Il y a beaucoup d'eau !
A la Pâchère
Il y a des chèvres
A la Cave coopérative
Ils vivent !
Lalie, CE2



rimes de Aladdin

Mon village de Paziols
Au Presbytère
Il y a de la terre
Dans le village
Tout le monde a le bon âge
A Paziols
tout le monde a son rôle
A l'école
il y a de la colle
Au city-stade
il n'y a que de la salade
Au terrain de jeux
Tout le monde en veut
A la Prade
il n'y a pas de City-stade
Aladdin, CM1



Le village de Paziols

J'aime mon village.
Car j'y fais des cascades.
A Paziols
Je fais du sport.
A l'école
Tout le monde rigole
A Paziols
Je vais au sport
Au City- stade
Je joue comme un crabe
Au terrain de jeux
Je joue à un jeu
A la Prade
Je me noie
Dans la rue longue
Il y a des camions longs .
A la Fontaine des Eaux
Il y a beaucoup d'eau.
Dans la Pâchère
Il y a des chèvres
Dans la cave coopérative
Je vis
Dans le lotissement la Bermeillero
Les chiens sont beaux.

David, CM1



on village

est un village de mages.
Il s'appelle Paziols
et on y trouve des baignoles.
A la salle polyvalente
il y a des filles lentes.
Dans la rue Montgaillard
il y a un gaillard.
Au Noël de Paziols
on voit des lucioles.
La Prade est à la mode
sans code.
Le city-stade
n'est pas dans la Prade.
J'adore mon village
il est sage.
Le domaine Bertrand-Bergé
chez le berger.



La coume
est dans le coup.
La placette
dans la bête.
Et le village
reste sage.

Mateu.



'aime bien Paziols

Car j'y vois des rossignols
Mais dans tout le village
Je vois passer des cartables
A la Fontaine des Eaux
Il y des héros
Mais à la Prade
Il n'y a pas de salade
Dans la rue du Roussillon
Il y a plein de papillons.

Annie, CM1



Noah, CM1

LES RIMES DE NOAH
SUR PAZIOLS.

Au city-stade
On fait des cascades
A la Prade
Il y a pas de sable
Au lotissement Bermeillero
Il y a des blaireaux
A la Fontaine des Eaux
Il y a des os
A la Pâchère
Il y a des gens qui coûtent
cher
Je vais à l'école
Et je colle
A la cave coopérative
Il y a des gens, affirmative !
Sur le Pont Romain
Il y a du thym
On a un bulletin
et on tape des mains !

Mon village

Les enfants de Paziols
Vont à l'école.

Tessa, CE1



Sainte Catherine 2016

« Les copains d'Avant » ont comme chaque année, animé le village en organisant un repas dansant pour la Ste Catherine.

Autrefois, cette fête d'automne était très importante pour la population.

Elle durait trois jours vendredi samedi et dimanche.

Elle permettait d'oublier le travail et tous les soucis.

Elle était préparée par la jeunesse : « lo caps dels jovens ».

Elle permettait aux familles de se rassembler, de festoyer et partager de bons moments : services religieux, concerts, bal (avant et après souper) animés par de grands orchestres dans la salle des fêtes, de nombreuses distractions : manèges pour les petits, auto tamponneuses pour les ados et jeunes gens, loteries, tirs, boutiques pour les aînés. Elle permettait aussi de renouveler sa garde robe pour l'hiver.

On étrennait : robes, manteaux, costumes, chaussures qui serviraient ensuite pour les dimanches et jours fériés...

C'était d'après certains « le bon temps ! »

Après être tombée en désuétude au profit de la fête d'été, les Copains d'avant et la M.J.C essayent de la faire revivre

Cette année, elle a eu lieu le samedi 27 Novembre .

La formule retenue était de partager un repas dansant animé par un DJ ou un orchestre et d'organiser le concours du plus beau chapeau en souvenir des « catherinettes »

De nombreux paziolais exilés en ville, des villageois, des amis des villages voisins sont venus partager un bon repas traditionnel : « boles de picolat » et haricots dans une ambiance chaleureuse. C'est notre René Baldelon qui a animé le bal. Il y avait de la joie dans l'air !

Le concours du plus beau chapeau, après un défilé haut en couleurs a été remporté par Mme Montserrat Bringuier de Tuchan qui avait réalisé un superbe chapeau décoré de coquelicots.

M. André Vidal, maire de la commune et président du jury, lui a remis un magnifique bouquet. Les autres concurrentes ont eu une jolie rose pour les remercier de leur participation.

Le bal s'est terminé tard dans la soirée .



On danse à la Sainte Catherine

AGENDA

- Calçotade samedi 25 février
- Repas de printemps samedi 6 mai
- Trail cathare 20 et 21 mai
- La granhotada 28 mars
- La fête des 100 25 avril
- Gala de danse à Tuchan 17 juin
- Théâtre des enfants 1er juillet

GYM-FIT à la Salle polyvalente toute l'année

- Spécifique abdos-fessiers tous les mardis à 18h30
- Cours normal tous les jeudis à 18h30

PETANQUE Espace René Sirven

- Tournois des jeunes samedi 6 mai
- Concours dimanche 11 juin
- Concours fête locale samedi 29 juillet

REMERCIEMENTS DE LA MJC

Toute l'équipe de la MJC de Paziols vous remercie d'être venus aussi nombreux au réveillon du Jour de l'An. Nous remercions, les personnes extérieures à l'association de l'aide qu'elles nous ont apportée, la mairie de nous avoir prêté le matériel dont nous

avons besoin de même que la Salle polyvalente mise à disposition pour chacune de nos manifestations.

Le repas de cette année a été préparé par le Corbierou de Villeneuve-les-Corbières dont nous avons grandement apprécié la qualité.

Nous étions, cette année, au nombre de deux cent cinq et la soirée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.

Nous espérons vous retrouver aussi nombreux pour les prochains évènements que nous organiserons.

Encore un grand MERCI à vous.

Abonnement numérique :

Petits et grands, vous souhaitez recevoir la version numérique de ce journal. faites-nous parvenir votre adresse courriel à :

journalpaziols@orange.fr

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Tous nos vœux de bonheur :

Ella PLACKOWSKI, au foyer de Rafal PLACKOWSKI et Mélissa TROTTIN, le 10/06/2016

Zoya WITKOWSKI, au foyer de Sébastien WITKOWSKI et Marta MISZKE, le 22/09/2016

DECES

Nos regrettés :

HEBERT Gérard , le 01/05/2016 à 81 ans
 CONTE Serge, le 30/06/2016 à 77 ans
 POUCEL André, le 04/08/2016 à 88 ans
 DOUMERG Christian, le 31/08/2016 à 65 ans
 BOURREL née TRILLAS Sébastienne, le 07/11/2016 à 95 ans
 NOUZIERES née SAUNIER Marguerite, le 30/11/2016 à 95 ans
 COMS née PRIO Simone, le 08/12/2016 à 98 ans
 DELMON André, le 14/01/2017 à 89 ans
 HEBERT née CERET Marie Antoinette, le 16/01/2017 à 82 ans
 VERDON née DUARTES Patricia, le 17/01/2017 à 60 ans
 PERICON René, le 18/01/2017 à 89 ans
 DELPEY Yvon, le 23/01/2017 à 87 ans

